MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 968 6 novembre 2001

SOMMAIRE

Afford Holdings S.A., Luxembourg 46461	Comit Holding International S.A., Luxembourg . 4642	23
Agency Luxembourg S.A., Hagen 46441	Compagnie des Trois Collines S.A.H., Luxem-	
Agency Luxembourg S.A., Hagen 46442	bourg	52
Aleph S.A.H., Luxembourg 46433	Configest Belux, S.à r.l., Mamer 4645	52
Aleph S.A.H., Luxembourg 46433	Contape S.A., Luxembourg	53
Armada S.A., Grevenmacher	Contape S.A., Luxembourg 4645	53
Atim S.A. Holding, Luxembourg 46440	Coopératives HMC, Capellen 4645	54
Babera, S.à r.l., Luxembourg 46440	Coris Holding S.A., Luxembourg 4646	60
Balance d'Or, S.à r.l., Luxembourg 46444	Credim Benelux S.A.H., Luxembourg 4646	62
Bambi S.A.H., Luxembourg 46460	Croq' Chalet, S.à r.l., Foetz	55
Banca International S.A., Luxembourg 46423	D.V. S.A., Luxembourg	57
Barrister Investment S.A.H., Luxembourg 46444	DDL S.A., Rumelange	50
Beverage Industrial Private Label S.A., Luxem-	DDL S.A., Rumelange	51
bourg	Dealinvest Holding S.A., Luxembourg	56
Billington Holding S.A., Luxembourg 46461	Deelco Holding S.A., Luxembourg	56
Black & Decker International Holdings B.V., S.à r.l.,	Deelco Holding S.A., Luxembourg	56
Amsterdam 46445	Deepinvest S.A., Luxembourg 4645	57
Black & Decker International Holdings B.V., S.à r.l.,	Deloitte Touche Tohmatsu, S.à r.l., Strassen 4644	46
Amsterdam 46445	Dentoni International Holding S.A., Luxembourg 4645	57
Bovet & Cie S.A., Luxembourg 46444	Dentoni International Holding S.A., Luxembourg 4645	57
Bram Investment S.A., Larochette 46444	Devana S.A.H., Luxembourg 4645	55
Buer International S.A., Luxembourg 46445	Devana S.A.H., Luxembourg 4645	55
Bull S.A.H., Luxembourg	Dicam S.A. Holding, Luxembourg 4644	47
Bullhound, Sicav, Luxembourg 46443	Dockers Luxembourg, S.à r.l	58
Bullhound, Sicav, Luxembourg 46443	Drane S.A.H., Luxembourg 4645	58
Bundy Holding S.A., Luxembourg 46446	Drane S.A.H., Luxembourg 4645	58
Calim International S.A.H., Luxembourg 46446	Dubelair S.A., Luxembourg 4641	18
Cami Concept S.A., Luxembourg 46447	Expanco S.A., Luxembourg 4641	18
Canoe Securities Holding S.A., Luxembourg 46463	Fatecom S.A., Luxembourg 4646	60
Capgrow S.A.H., Luxembourg	Faugyr Finance S.A., Luxembourg 4646	64
CH-Consult, S.à r.l., Luxembourg 46447	Flokette Holding S.A., Luxembourg 4645	56
Chemical Export Trading S.A., Luxembourg 46448	FondsSelector SMR, Sicav, Luxemburg-Strassen . 4646	62
CID, S.à r.l., Consulting - Informatic Service -	Hatley Holdings S.A., Luxembourg 4645	54
Domiciliation, Mamer	Hike Securities Holding S.A., Luxembourg 4646	63
CID, S.à r.l., Consulting - Informatic Service -	Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg 4646	62
Domiciliation, Mamer	Implex, S.à r.l., Luxembourg 4642	28
Clonsar S.A.H., Luxembourg	Imprimerie de Wiltz S.A., Wiltz 4645	58
COFIPARINTER - Compagnie Financière de Parti-	Island Sun Holdings S.A., Luxembourg 4643	34
cipations Internationales S.A.H., Luxem-	L'Art du Carrelage, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 4643	39
bourg	Limbo Invest Holding S.A., Luxembourg 4646	63

Marcelus Mauricio Sports Business, S.à r.l	46450	Unico Bond -> Euro	46423
Myrtille S.A.H., Luxembourg	46461	Unico Bond -> International	46420
Passy Finance S.A.H., Luxembourg	46461	Unico Invest -> Europa	46421
Patri S.A., Luxembourg	46464	Unico Invest -> International	46419
Setrilux S.A	46449	Unico Invest -> USA	46419
Société d'Investissement Wacapro S.A.H., Luxem-		Unico World of -> Communications	46422
bourg	46463	Waycom Place S.A., Luxembourg	46459
Sun Ice S.A., Luxembourg	46459	West End Finance S.A., Luxembourg	46459
Ticalux Holding S.A., Luxembourg	46425	Winfina S.A., Luxembourg	46426
Tizzano S.A.H., Luxembourg	46463		
Patri S.A., Luxembourg	46464 46449 46463 46459 46425	Unico Invest -> International	4641 4642 4645 4645

DUBELAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.593.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg, le 19 avril 2001 à 10.30 heures

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à 1.126,93. L'assemblée décide d'affecter ce résultat au compte de report.

Résultats reportés	- 1.259,26
Perte exercice 2000	- 1.126,93
Total report au 1 ^{er} janvier 2001	- 2 386 19

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour six exercices. La prochaine assemblée statutaire se réunira lors de l'approbation des comptes de la société au 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration est composé de:

Monsieur René Weiler, commerçant, demeurant à Bruxelles, Belgique;

Madame Marianne Voets, sans profession, demeurant à Bruxelles, Belgique;

Monsieur Valmy de Longueville, avocat, demeurant à Longueville-Chaumon-Gistaux, Belgique.

Le Commissaire aux Comptes désigné est:

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., 134, route d'Arlon, B. P. 18, L-8001 Strassen.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Me J.-P. Goerens

Etude d'Avocats

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25527/312/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

EXPANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 245, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 39.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 19 avril 2001.

J. Seckler

Le notaire

(25552/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

UNICO INVEST -> INTERNATIONAL, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung des Sonderreglements Stand am 28. Mai 2001

Zwischen

- 1. UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg und
- 2. GZ-BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 26B, rue des Muguets, L-2017 Luxembourg wurde folgendes festgestellt und vereinbart:
- 1) Änderung von Artikel 24« Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens, Ziffer 1».

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, Ziffer 1 von Artikel 24 den folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 2 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.

2) Änderung der Präambel des Sonderreglements

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, in der Präambel den Hinweis auf das anwendbare Verwaltungsreglement anzupassen sowie die vorliegende erste Änderung zu erwähnen. Das am 28. Juni 2001 im Mémorial C veröffentlichte Verwaltungsreglement wird zum heutigen Tag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und den Depotbanken DG BANK LUXEMBOURG S.A., GZ-BANK INTERNATIONAL S.A. und WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A. neu unterzeichnet.

Daher werden der zweite und dritte Absatz der Präambel des Sonderreglements folgenden neuen Wortlaut erhalten: Für den UNICO INVEST -> INTERNATIONAL war das am 28. Mai 2001 in Kraft getretene und am 28. Juni 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ab dem 1. Oktober 2001 ist das am 28. September 2001 in Kraft getretene und am 7. November 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil.

Ergänzend beziehungsweise abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das in der derzeit gültigen Fassung vom Mai 2001 im Mémorial am 28. Juni 2001 veröffentlicht ist, zuzüglich einer ersten Änderungsvereinbarung, die am 6. November 2001 ebendort veröffentlicht ist und die am 1. Oktober 2001 in Kraft tritt.

Inkrafttreten

Die Änderungen treten am 1. Oktober 2001 in Kraft.

Veröffentlichung und Hinterlegung

Diese Änderungsvereinbarung ist beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Luxemburg, den 28. September 2001.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

GZ-BANK INTERNATIONAL S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 558, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65888/685/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2001.

UNICO INVEST -> USA, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung des Sonderreglements Stand am 28. Mai 2001

Zwischen

- 1. UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg und
- 2. GZ-BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 26B, rue des Muguets, L-2017 Luxembourg wurde folgendes festgestellt und vereinbart:
- 1) Änderung von Artikel 24 «Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens, Ziffer 1».

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, Ziffer 1 von Artikel 24 den folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 2 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.

2) Änderung der Präambel des Sonderreglements

Die Verwaltungsgesellschaft und die DepotbanK beschließen hiermit, in der Präambel den Hinweis auf das anwendbare Verwaltungsreglement anzupassen sowie die vorliegende erste Änderung zu erwähnen. Das am 28. Juni 2001 im Mémorial C veröffentlichte Verwaltungsreglement wird zum heutigen Tag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und

den Depotbanken DG BANK LUXEMBOURG S.A., GZ-BANK INTERNATIONAL S.A. und WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A. neu unterzeichnet.

Daher werden der zweite und dritte Absatz der Präambel des Sonderreglements folgenden neuen Wortlaut erhalten: Für den UNICO INVEST -> USA war das am 28. Mai 2001 in Kraft getretene und am 28. Juni 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ab dem 1. Oktober 2001 ist das am 28. September 2001 in Kraft getretene und am 7. November 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil.

Ergänzend beziehungsweise abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das in der derzeit gültigen Fassung vom Mai 2001 im Mémorial am 28. Juni 2001 veröffentlicht ist, zuzüglich einer ersten Änderungsvereinbarung, die am 6. November 2001 ebendort veröffentlicht ist und die am 1. Oktober 2001 in Kraft tritt.

Inkrafttreten

Die Änderungen treten am 1. Oktober 2001 in Kraft.

Veröffentlichung und Hinterlegung

Diese Änderungsvereinbarung ist beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Luxemburg, den 28. September 2001

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

GZ- BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 558, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65889/685/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2001.

UNICO BOND -> INTERNATIONAL, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Der Name des UNICO BOND -> INTERNATIONAL lautete bis zum 30. September 2001 UNICO INVESTMENT FUND.

Für den UNICO BOND -> INTERNATIONAL war bis zum 28. September 2001 das am 4. November 1999 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement vom Oktober 1999, zusammen mit einer ersten Änderung vom 15. Juni 2001, die am 13. Juli 2001 im Mémorial veröffentlicht ist, integraler Bestandteil. Ab dem 28. September 2001 ist das am gleichen Tag in Kraft getretene und am 7. November 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil.

Ergänzend beziehungsweise abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das in der derzeit gültigen Fassung vom September 2001 im Mémorial am 6. November 2001 veröffentlicht ist. Es ersetzt seit dem 28. September 2001 das bis zu diesem Zeitpunkt geltende Sonderreglement vom Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial vom 4. März 2000.

Art. 19. Anlagepolitik.

Das Vermögen dieses Fonds wird in internationalen festverzinslichen Wertpapieren angelegt werden. Damit nutzt der Fonds die breite Palette der internationalen Zinschancen. Für den Fonds können festverzinsliche Wertpapiere einschließlich Zero-Bonds, Wandel- bzw. Optionsschuldverschreibungen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, sowie daneben Optionsscheine auf Wertpapiere und Aktien, die der Ausübung von Bezugs-, Options-, und Wandlungsrechten aus solchen Wertpapieren entstammen, erworben werden.

Art. 20. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen.

- 1. Die Fondswährung ist der Euro.
- 2. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 5 % des Anteilwertes. Der ermittelte Ausgabepreis wird auf zwei Nachkommastellen kaufmännisch gerundet.
 - 3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 21. Anteile.

- 1. Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
- 2. Es werden Anteile der Klasse «A» ausgegeben. Alle Anteile haben gleiche Rechte.

Art. 22. Ertragsverwendung.

- 1. Die im Fondsvermögen vereinnahmten Zins- und Dividendenerträge sowie sonstige ordentliche Erträge abzüglich der Kosten werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft für Anteilscheine der Klasse «A» ausgeschüttet.
- 2. Die Verwaltungsgesellschaft kann neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art, abzüglich realisierter Kapitalverluste, ganz oder teilweise bar oder in Form von Gratisanteilen ausschütten.

Art. 23. Depotbank.

Depotbank ist die DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Art. 24. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens.

- 1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 2 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.
- 2. Dem Fondsvermögen wird eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu 0,125 % des Betrages jeder Wertpapiertransaktion in Rechnung gestellt. Hiermit ist die Depotbankgebühr an die Depotbank abgegolten.

Daneben werden ihr die an Broker zu zahlenden Kommissionen, Drittverwahrgebühren, ausgenommen soweit sie die im CLEARSTREAM BANKING AKTIENGESELLSCHAFT System verwahrfähigen Wertpapiere betreffen, sowie Transaktionskosten, die ihr in Rechnung gestellt werden, erstattet.

Die Depotbank erhält einen Ausgleich für alle Porto- und Versicherungsspesen, die ihr nachweislich durch den Versand effektiver Anteile des Fonds im Rahmen der Abwicklung der Anteilumsätze entstanden sind.

Art. 25. Rechnungsjahr.

Das Rechnungsjahr des Fonds endet jedes Jahr am 30. September.

Art. 26. Dauer des Fonds.

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Luxemburg, den 28. September 2001.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 558, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65887/685/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2001.

UNICO INVEST -> EUROPA, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Am 1. Oktober 2001 wurde durch Einbringung aller Aktiva und Passiva des Teilfonds AMF UNION EUROPEAN EQUITY die neue Klasse T des UNICO INVEST -> EUROPA gegründet.

Für den UNICO INVEST -> EUROPA war das am 28. Mai 2001 in Kraft getretene und am 28. Juni 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ab dem 28. September 2001 ist das am gleichen Tag in Kraft getretene und am 7. November 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil.

Ergänzend beziehungsweise abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das in der derzeit gültigen Fassung vom September 2001 im Mémorial am 6. November 2001 veröffentlicht ist. Es ersetzt seit dem 28. September 2001 das bis zu diesem Zeitpunkt geltende Sonderreglement vom 28. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial am 28. Juni 2001.

Art. 19. Anlagepolitik.

Das Vermögen dieses Fonds wird vorwiegend angelegt in Aktien, Aktienzertifikaten, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, und, sofern diese als Verpapiere gemäss. Artikel 40, Absatz 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten, in Genuss- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie daneben in Indexzertifikaten, sofern diese als Wertpapiere gemäss Artikel 40, Absatz 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten, und Optionsscheine auf Wertpapiere. Die jeweiligen Emittenten haben ihren Sitz in Europa oder über erhebliche wirtschaftliche Tätigkeiten in Europa aus. Die für den Fonds erworbenen Wertpapieren werden hauptsächlich an europäischen Wertpapierbörsen und/oder anderen geregelten Märkten in Europa, die anerkannt, für das Publikum offen und deren Funktionsweise ordnungsgemäss ist, gehandelt.

Art. 20. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen.

- 1. Die Fondswährung ist der Euro.
- 2. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 5 % des Anteilwertes. Der ermittelte Ausgabepreis wird auf zwei Nachkommastellen kaufmännisch gerundet.
- 3. Anteile werden am Auflegungstag gegen Einbringung von Wertpapieren des Teilfonds CITIBANK FONDS: CITIBANK INVEST EUROPA des Umbrella Fonds CITIBANK FONDS in das Fondsvermögen ausgegeben. Diese Wertpapiere stehen nicht im Widerspruch zu den Richtlinien der Anlagepolitik und den Anlagegrenzen und die Wertpapiere werden Gegenstand eines Gutachtens des Wirtschaftsprüfers des Fonds sein. Die mit einer solchen Einbringung verbundenen Kosten trägt die Verwaltungsgesellschaft.
 - 4. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 21. Anteile

- 1. Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
- 2. Es werden Anteile der Klasse «A» und «T» ausgegeben. Alle Anteile haben gleiche Rechte.

Art. 22. Ertragsverwendung.

- 1. Die im Fondsvermögen vereinnahmten Zins- und Dividendenerträge sowie sonstige ordentliche Erträge abzüglich der Kosten werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft für Anteilscheine der Klasse «A» ausgeschüttet. Anteilscheine der Klasse «T» thesaurieren die Erträge.
- 2. Die Verwaltungsgesellschaft kann neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art, abzüglich realisierter Kapitalverluste, ganz oder teilweise in Form von Gratisanteilen ausschütten.

Art. 23. Depotbank.

Depotbank ist die DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Art. 24. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens.

- 1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 2 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.
- 2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,10 %, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am ersten Bewertungstag des Folgemonats zahlbar ist.

Die Depotbank erhält ausserdem eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu Euro 125,- je Werpapiertransaktion, die nicht über sie gehandelt wird.

Daneben werden ihr die an Broker zu zahlenden Kommissionen, Drittverwahrgebühren, ausgenommen soweit sie die im CLEARSTREAM BANKING AKTIENGESELLSCHAFT System verwahrfähigen Wertpapiere betreffen, sowie Transaktionskosten, die ihr in Rechnung gestellt werden, erstattet.

Die Depotbank erhält einen Ausgleich für alle Porto- und Versicherungsspesen, die ihr nachweislich durch den Versand effektiver Anteile des Fonds im Rahmen der Abwicklung der Anteilumsätze entstanden sind.

Art. 25. Rechnungsjahr.

Das Rechnungsjahr des Fonds endet jedes Jahr am 30. September, erstmal am 30. September 2001.

Art. 26. Dauer des Fonds.

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Luxemburg, den 28. September 2001.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

. Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 558, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65890/685/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2001.

UNICO WORLD OF -> COMMUNICATIONS, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung des Sonderreglements Stand am 31. August 2001

Zwischen

- 1. UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg und
- 2. DG BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart:

1) Änderung der Präambel des Sonderreglements

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschliessen hiermit, in der Präambel den Hinweis auf das anwendbare Verwaltungsreglement anzupassen. Das am 28. Juni 2001 im Mémorial C veröffentliche Verwaltungsreglement wird zum heutigen Tag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und den Depotbanken DG BANK LUXEMBOURG S.A., GZ-BANK INTERNATIONAL S.A. und WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A. neu unterzeichnet. Daher wird die Präambel des Sonderreglements folgenden neuen Wortlaut erhalten:

«Für den UNICO WORLD OF -> COMMUNICATIONS war das am 28. Mai 2001 in Kraft getretene und am 28. Juni 2001 im Mémorial veröffentliche Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ab dem 1. Oktober 2001 ist das am 28. September 2001 in Kraft getretene und am 7. November 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil.

Ergänzend beziehungsweise abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das in der derzeit gültigen Fassung vom 31. August 2001 im Mémorial am 20. Oktober 2001 veröffentlicht ist, zuzüglich einer ersten Änderungsvereinbarung, die am 6. November 2001 ebendort veröffentlicht ist und die am 1. Oktober 2001 in Kraft tritt.»

Inkrafttreten

Die Änderungen treten am 1. Oktober in Kraft.

Veröffentlichung und Hinterlegung

Diese Änderungsvereinbarung ist beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Luxemburg, den 28. September 2001.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 558, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65891/685/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2001.

UNICO BOND -> EURO, Fonds Commun de Placement.

Änderungsvereinbarung des Sonderreglements Stand am 31. August 2001

Zwischen

- 1. UNICO ASSET MANAGEMENT S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- 2. DG BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart:

1) Änderung der Präambel des Sonderreglements

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschliessen hiermit, in der Präambel den Hinweis auf das anwendbare Verwaltungsreglement anzupassen. Das am 28. Juni 2001 im Mémorial C veröffentliche Verwaltungsreglement wird zum heutigen Tag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und den Depotbanken DG BANK LUXEMBOURG S.A., GZ-BANK INTERNATIONAL S.A. und WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A. neu unterzeichnet. Daher wird die Präambel des Sonderreglements folgenden neuen Wortlaut erhalten:

«Für den UNICO BOND—> Euro war das am 28. Mai 2001 in Kraft getretene und am 28. Juni 2001 im Mémorial veröffentliche Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ab dem 1. Oktober 2001 ist das am 28. September 2001 in Kraft getretene und am 7. November 2001 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil.

Ergänzend beziehungsweise abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das in der derzeit gültigen Fassung vom 31. August 2001 im Mémorial am 20. Oktober 2001 veröffentlicht ist, zuzüglich einer ersten Änderungsvereinbarung, die am 6. November 2001 ebendort veröffentlicht ist und die am 1. Oktober 2001 in Kraft tritt.»

Inkrafttreten

Die Änderungen treten am 1. Oktober 2001 in Kraft.

Veröffentlichung und Hinterlegung

Diese Änderungsvereinbarung ist beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Luxemburg, den 28. September 2001.

UNICO ASSET MANAGEMENT S.A. / DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 558, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65893/685/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2001.

BANCA INTESA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.385.

COMIT HOLDING INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.318.

PROJET DE FUSION

COMIT HOLDING INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri (ci-après dénommée la «société absorbante»)

et

BANCA INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 12, rue Goethe (ci-après dénommée la «société absorbée»),

deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois dénommées collectivement les «Sociétés», constituées et existant sous la forme de sociétés anonymes, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi de 1915»):

se proposent de mettre en commun leurs avoirs et leurs obligations par le biais d'une fusion par absorption de la société absorbée par la société absorbante, (la «fusion») et de transférer à la société absorbante l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de la société absorbée, afin de ne former qu'une société.

Les conseils d'administration respectifs des sociétés fusionnant (les «Conseils») ont formulé le présent projet de fusion et entendent réaliser celle-ci à une date fixée au 1er janvier 2002 (la «date effective»).

Les Conseils ont décidé de nommer en tant qu'expert indépendant commun pour la fusion Monsieur Edy Schmit, Réviseur d'entreprises, conformément aux dispositions de l'article 266 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

Une requête conjointe sera déposée auprès du 1^{er} Vice-Président du Tribunal d'Arrondissement, Président du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg aux fins de désignation de Monsieur Edy Schmit, Réviseur d'entreprises, comme expert indépendant unique pour la fusion envisagée.

La fusion envisagée est soumise à l'approbation par les actionnaires des Sociétés du présent Projet de Fusion lors des assemblées générales extraordinaires spécialement convoquées, conformément à la loi.

Il est dès lors convenu de ce qui suit:

Sous réserve de l'approbation de la fusion par les Sociétés lors des assemblées générales extraordinaires spécialement convoquées:

- 1. A la date effective, la société absorbée, conformément aux articles 257 et suivant de la loi du 10 août 1915 transférera à la société absorbante l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, sans exception ni réserve à condition que la société absorbante prenne en charge tous les frais, droits et dépenses que comporte la fusion.
 - 2. La fusion est faite avec pour référence les états comptables sociaux respectifs des Sociétés au 30 juin 2001.
- 3. Les actifs et passifs ainsi apportés excluent tous dividendes tels qu'ils pourraient résulter de la décision des actionnaires de l'une ou l'autre des sociétés préalablement à la date effective.
- 4. En contrepartie de cet apport, la société absorbante émettra des actions nouvelles au profit des actionnaires de la société absorbée à raison de 82.174 actions de la société absorbante pour 35.000 actions de la société absorbée.

Ce rapport d'échange pourra faire l'objet d'un ajustement par le consentement mutuel des Sociétés préalablement ou à la date des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des Sociétés chargées de délibérer sur la fusion, de manière à prendre en compte tout fait ou événement ayant une influence sur la détermination de la valeur de l'actif net des Sociétés. Un tel consentement devra être rapporté par un écrit des Sociétés d'une date antérieure à celle desdites assemblées.

- 5. A compter de la date effective tous les actifs et passifs de la société absorbée seront réputés transférés à la société absorbante et les opérations considérées d'un point de vue comptable comme réalisées pour le compte de la société absorbante
- 6. Les actionnaires de la société absorbée seront immédiatement et systématiquement inscrits sur le registre des actionnaires de la société absorbante.
- 7. A compter de la date effective, les actions de la société absorbante attribuées aux actionnaires de la société absorbée jouiront des mêmes droits que les actions existantes de la société absorbante, en particulier des droits de vote et de participation aux bénéfices.
 - 8. En conséquence de la fusion la société absorbée cesse d'exister et toutes les actions émises par elles sont annulées.
 - 9. La fusion est par ailleurs soumise aux conditions suivantes:
- a) La société absorbée fait apport de ses actifs «en l'état» sans que la société absorbante ne bénéficie d'aucun droit de recours contre la société absorbée.
- b) la société absorbée garantit à la société absorbante l'existence de tous les biens, droits et obligations transférés, mais n'assume aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés.
 - c) La société absorbante reprend l'ensemble des biens apportés à ses propres risques.
- d) La société absorbante devra honorer tous les engagements et obligations de quelque nature que ce soit de la société absorbée existant à la date effective.
 - 10. D'un point de vue comptable la fusion sera considérée comme effective à compter du 1er janvier 2002.
- 11. La société absorbante effectuera toutes formalités, notamment toutes publications imposées par la loi, qui seront rendues nécessaires pour conférer tous ses effets à la fusion et au transfert des actifs et passifs de la société absorbée.
- 12. Tous les documents sociaux, dossiers et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante dans la mesure des prescriptions légales.
- 13. Le Projet de Fusion, les rapports de Conseils et de l'expert indépendant seront disponibles au siège de chacune des Sociétés pour consultation par leurs actionnaires respectifs au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires susmentionnées, accompagnés des comptes annuels audités et du rapport des administrateurs pour les trois derniers exercices et des états comptables respectifs des Sociétés au 30 juin 2001. Copie intégrale ou, s'il le désire, partielle des documents visés ci-dessus peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.
- 14. L'ensemble des mandats des membres du conseil d'administration de la société absorbée prendra fin à la date effective et décharge sera, le cas échéant, donnée aux administrateurs de ladite société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date effective.

15. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des conseils d'administration ou aux commissaires aux comptes des sociétés fusionnant en raison de cette fusion.

Le 27 septembre 2001.

Arrêté par les Conseils d'Administration de COMIT HOLDING INTERNATIONAL et BANCA INTESA INTERNATIONAL.

Pour COMIT HOLDING INTERNATIONAL

Signature

Pour BANCA INTESA INTERNATIONAL

Signature

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

Pour photocopie conforme à l'original

I. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 59, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68891/267/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

TICALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans. R. C. Luxembourg B 15.984.

L'an deux mille un, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée TICA-LUX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 15.984,

constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener en date du 22 juin 1978, publié au Mémorial C de 1978, page 8657.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg en date du 20 septembre 1985, publié au Mémorial C de 1985, page 14704.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Madame Véronique During, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Aldringen.

La fonction du secrétaire est remplie par Madame Lydie Tortot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Myriam Lambeau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Aldringen.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de LUF 170,- (cent soixante-dix francs luxembourgeois) chacune sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée

Laquelle liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur:

- COWLEY ENTERPRISES LTD, Wickhams Cay, Road Town, P.O. Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner bonne et valable décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 23.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: V. During, L. Tortot, M. Lambeau, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 8CS, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Delvaux.

(25401/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2001.

WINFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 66.898.

L'an deux mille et un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINFINA S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.898, constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 7 janvier 1999 et dont les statuts furent modifiés par acte notarié du 4 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 25 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, demeurant à Elvange.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million cent quinze mille Euro (EUR 1.115.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Refonte intégrale des statuts.
 - 2. Augmentation du nombre des administrateurs.

Remplacement du conseil d'administration en fonction.

- 3. Décharge aux membres sortants du conseil d'administration.
- 4. Remplacement du commissaire aux comptes en fonction.
- 5. Décharge au commissaire aux comptes sortant.
- 6. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de reformuler intégralement les statuts afin de leur conférer la teneur suivante:

Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de WINFINA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société aura une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra également exercer directement ou indirectement une activité industrielle ou commerciale. Elle peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à ces sociétés ou à toute société tierce.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cent quinze mille Euros (EUR 1.115.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions sont cessibles à tout moment et sont jusqu'au 31 décembre 2008 sujettes à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder ses actions doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les huit jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires à ce jour.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente jours par lettre recommandée au conseil d'administration et à l'actionnaire cédant à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les titres cédés leur sont attribués proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Au cas où aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, la Société peut racheter les actions à un prix correspondant à leur valeur comptable tel qu'il ressort des derniers comptes annuels approuvés de la Société. Si la Société n' exerce pas son droit de rachat, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes qui précèdent entraîne la nullité de la cession.

Le contrôle du respect de la procédure est exercé par le commissaire aux comptes qui effectue son contrôle d'office ou sur demande d'un actionnaire.

A partir du 1er janvier 2009, les actions deviennent librement cessibles.

Titre II.- Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courrier électronique ou téléfax. Une décision prise par écrit, après discussion par une majorité des administrateurs, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- **Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblées générales et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les convocations pour les assemblée générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois d'avril à 11.30 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois (3) à quatre (4).

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer le conseil d'administration en fonction par:

- Monsieur Graham Wilson, consultant, demeurant au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Manette Ernst-Schumann, administrateur de société, demeurant à L-1243 Luxembourg, 17, rue Blochausen.
- Monsieur John Hall, consultant, demeurant au 100, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg.
- Monsieur Vzevolod lampolskiy, administrateur de société, demeurant au 51, rue Henri Dunand, Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres sortants du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes en fonction par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n' étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Arendt, L. Thielen, A. Sulkowski, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 8CS, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Elvinger.

(25411/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2001.

IMPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

STATUTS

L'an deux mille et un, le trente mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-François Poncin, gérant de sociétés, demeurant à F-S4000 Nancy, 41, rue de Turique;
- 2.- Monsieur Michel Guillaume, gérant de sociétés, demeurant à F-57050 Le Ban St. Martin, 18, rue des Jardins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Titre ler.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- le négoce de vins, l'import, l'export, l'achat, la vente de tous produits vineux et de produits à base de vin;

- l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

- Art. 3. La société prend la dénomination de IMPLEX, S.à r.l.
- Art. 4. La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Jean-François Poncin, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Michel Guillaume, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre III.- Administration

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

- Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- Art. 17. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 18. Le gérant est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2001.
- Art. 20. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10% du capital social.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (LUF 504.249,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-François Poncin, prénommé.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel Guillaume, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Poncin, M. Guillaume, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2001, vol. 417, fol. 52, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 2001. E. Schroeder.

(25423/228/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

ARMADA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

STATUTEN

An diesem siebenundzwanzigsten März zweitausendundeins.

Sind vor Mir, dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Redingen, Grossherzogtum Luxemburg, erschienen:

- 1) Die ALBRIDGE INTERNATIONAL LTD, mit Sitz in P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hier vertreten durch Herrn Guy Sauer, aufgrund einer beigebogenen Originalvollmacht.
 - 2) Herr Guy Sauer, Steuerberater, wohnhaft in 15, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher.

Genannte Parteien haben die Gründung einer Aktiengesellschaft vereinbart gemäss folgender Satzung:

I.- Name - Sitz - Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft wird gegründet in der Form einer Aktiengesellschaft gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist ARMADA S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

II.- Gesellschaftszweck

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Immobilienagentur - im weitesten Sinne, welche sowohl eigene Immobilien verwaltet und vermarktet als auch Maklerdienste für Rechnung Dritter erbringt; Import, Export, An- und Verkauf sowie Vermittlung aller Handelsgüter; Bürodienstleistungen, sowie Personalvermittlung und Bereitstellung von Aushilfspersonal, alles im Rahmen und in den Grenzen der luxemburgischen Gesetze und der behördlichen Genehmigungen.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen ähnlichen Zweck verfolgen der oder falls eine solche Beteiligung der Förderung und Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuüben. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im In- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Sie wird alle Massnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

III.- Kapital - Aktien

- Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000,-), eingeteilt in 32 Aktien mit einem Nennwert von tausend Euro (EUR 1.000,-) je Aktie.
- Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

IV.- Verwaltung

- Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt, und können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, der durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.
- Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann jedoch durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

V.- Überwachung

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden; sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden.

Ihre Wiederwahl ist möglich.

VI.- Geschäftsjahr

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember, das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2001.

VII.- Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ... des Monats ... um ... Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort und zum ersten Mal im Jahre 2002.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die mittelbar oder gemeinsam mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern.

Art. 10. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

- Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.
- **Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.
- Art. 13. Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.
- Art. 14. Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Guy Sauer, vorbenannt	1 Aktie
2) ALBRIDGE INTERNATIONAL LTD, vorbenannt	31 Aktien
Total:	32 Aktien

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von Euro 32.000,- zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 65.000,- LUF.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung durch ihren genannten Bevollmächtigten folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt für die Dauer von 6 Jahren:
- a) Herr Guy Sauer, vorbenannt.
- b) Frau Ivone Semedo, Privatangestellte, wohnhaft 17, route de Trèves L-6793 Grevenmacher.
- c) Frau Carole Clemens, Studentin, wohnhaft in 1, Quartier L-6763 Grevenmacher.
- 3) Herr Guy Sauer, vorbenannt, wird zum Administrateur-Délégué ernannt mit Alleinzeichnungsbefugnis für alle Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung.
 - 4) Es wird zum Kommissar ernannt:

Frau Janette Clemens, Privatbeamtin, wohnhaft in 18A, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 15, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, haben diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben. Gezeichnet: G. Sauer, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 28 mars 2001, vol. 400, fol. 58, case 11. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 18. April 2001.

C. Mines.

(25420/225/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

ALEPH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 61.917.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 2000

- « . . . Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
 - 1. Le conseil d'administration décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 133.862,50 (cent trente-trois mille huit cent soixante-deux euros et cinquante cents) et le capital autorisé à EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).
- 3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1er et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 133.862,50 (cent trente-trois mille huit cent soixante-deux euros et cinquante cents), représenté par 5.400 (cinq mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «4ème alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»
- 4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente . . . »

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25444/226/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

ALEPH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 61.917.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (25445/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

ISLAND SUN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth day of March. Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- CHIARA LIMITED, having its registered office in St. Vincent and the Grenadines, here represented by Mrs Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.
- 2.- Dr. Patrick K. Oesch, attorney at law, Limmatquai 3, Zürich, here represented by Mrs Danielle Schroeder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be ISLAND SUN HOLDINGS S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occured, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, nothwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complemental to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-), represented by five hundred (500) shares of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to one million US Dollars (USD 1,000,000.-).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II: Management and Supervision

- Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.
- **Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

- **Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.
- **Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by tpe Board of Directors represented by its chairman or its managing director.
 - Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.
- **Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligble.

Title III: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

- **Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the third Friday of September at 4.00 p.m at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.
- **Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV: Accounting Year, Dissolution

- **Art. 13.** The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.
- **Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

- 1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December two thousand and one.
 - 2.- The first annual general meeting will be held in 2002.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1 CHIARA LIMITED, prenamed, four hundred and ninety-nine shares	
2 Dr. Patrick K. Oesch, prenamed, one share	1
Total: five hundred shares	500

The shares have all been fully paid up in cash so that USD 50,000.- are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately eighty thousand Luxembourg Francs (LUF 80,000.-).

Estimation of the share capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at two million two hundred eighty-three thousand eight hundred eighty-five Luxembourg Francs (LUF 2,283,885.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

- 2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 3) Are appointed as directors:
- a.- Dr. Patrick K. Oesch, attorney at law, Limmatquai, Zürich;
- b) Mr Kurt H. Oesch, company director, Dreikönigsstrasse 31, Zürich;
- c) Mrs Sylvia Wirz, company director, Limmatquai, Zürich.
- 4) Is appointed as statutory auditor:
- PricewaterhouseCoopers, having its registered office in Halandri-Greece.
- 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.
- 6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:

Im Jahre zweitausendundeins, am neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1.- CHIARA LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in St. Vincent and the Grenadines, hier vertreten durch Frau Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

2.- Dr. Patrick K. Oesch, Rechtsanwalt, Limmatquai 3, Zürich, hier vertreten durch Frau Danielle Schroeder, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ISLAND SUN HOLDINGS S.A. gegründet. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Ver-

wertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend US Dollar (USD 50.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert US Dollar (USD 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt das Gesellschaftskapital auf eine Million US Dollar (USD 1.000.000,-) zu erhöhen. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktienausgabe oder der verschiedenen Aktienausgaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung die notwendig oder wünschenswert sind festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist desweiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das Ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz geführt werden.

Im Rahmen der obenerwähnten Bedingungen und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerhen

II.- Verwaltung - Überwachung

- Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.
- Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.
- Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

- Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.
- Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.
- Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

- Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am zweiten Freitag im Monat Mai am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Freitag im Monat September um 16.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.
- Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

- Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.
- Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bepingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember 2001.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2002.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1 CHIARA LIMITED, vorgenannt, vierhundertneunundneunzig Aktien	499
2 Dr. Patrick K. Oesch, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: fünfhundert	500

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von USD 50.000,- zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf achtzigtausend Luxemburger Franken (LUF 80.000,-).

Schätzung des Kapitals

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital der Gesellschaft geschätzt auf zwei Millionen zweihundertdreiundachtzigtausendachthundertfünfundachtzig Luxemburger Franken (LUF 2.283.885,-).

X.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

- 1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
- L- 2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

- 2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
- a) Dr. Patrick K. Oesch, Rechtsanwalt, Limmatquai, 3, Zürich;
- b) H. Kurt H. Oesch, company director, Dreikönigsstrasse, Zürich;
- c) Frau Silvia Wirz, company director, Limmatquai, 3, Zürich.
- 4.- Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:
- PricewaterhouseCoopers, mit Gesellschaftssitz in Halandri, Griechenland.
- 5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2006.
- 6.- Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel 6 gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in Englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der Englischen und der Deutschen Fassung ist auf Wunsch der Komparenten die Englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schroeder, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2001, vol. 417, fol. 51, case 9. – Reçu 22.839 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 17. April 2001.

E. Schroeder.

(25425/228/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

L'ART DU CARRELAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 64, rue Dicks.

STATUTS

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Francesco Marchitelli, maître-carreleur, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 61, place des Mines,
- 2.- Madame Rosa Calabritta, ouvrière, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 61, place des Mines.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. La société prend la dénomination de L'ART DU CARRELAGE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de carrelage et de pierres naturelles avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nonassociés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des nonassociés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille un.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1 Monsieur Francesco Marchitelli, prénommé, quatre-vingts parts sociales	80
2 Madame Rosa Calabritta, prénommée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Francesco Marchitelli, maître-carreleur, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 61, place des Mines.
 - 3.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Rosa Calabritta, ouvrière, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 61, place des Mines.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un de ses gérants pour tous montants ne dépassant pas cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) ou contrevaleur.

Pour tous montants supérieurs à ce montant les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-4082 Esch-sur-Alzette, 64, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Marchitelli, R. Calabritta, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2001, vol. 857, fol. 98, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé) M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 avril 2001.

R. Schuman.

(25426/237/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

ATIM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 56.956.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mars 2001 à 17.00 heures à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) avec effet au 1er janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25458/531/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BABERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.781.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 773 du 24 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(25461/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

AGENCY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 32, Randlingen. R. C. Luxembourg B 55.586.

_

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée des Actionnaires tenue au siège social

le 15 février 2001 à 14.00 heures

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sandrine Gravé qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Olivier Claren.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Pirotte, tous présents et acceptants.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- Que les membres présents et/ou représentés sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les membres présents et/ou représentés et les membres du bureau.
- Qu'il résulte de ladite liste de présence que deux actionnaires détenant 1.250 actions, soit la totalité des actions émises sont présentes ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture et approbation du rapport du Commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 5. Dissolution éventuelle de la société.
- 6. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.
- 7. Divers.

Madame la Présidente propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'année se terminant le 31 décembre 1999.

La présidente propose le report de la perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 et constate que la société a des pertes supérieures à la moitié de son capital social. Proposition est faite aux actionnaires de délibérer sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie le rapport du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Le bilan arrêté au 31 décembre 1999 et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999 sont approuvés tels que repris en annexe.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reporter la perte à nouveau d'un montant de LUF 1.030.617,-.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

Cinquième résolution

Après avoir constaté que les pertes de la société sont supérieures à la moitié de son capital social, les actionnaires ont délibéré conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales sur la dissolution éventuelle de la société et ont décidé la continuation des activités.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Irmgard Staskiewicz de son poste d'administrateur. L'assemblée remercie vivement Madame Irmgard Staskiewicz et nomme Monsieur Basil Sommerfeld jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2002, en remplacement de Madame Irmgard Staskiewicz, démissionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures après lecture et approbation du présent procèsverbal.

Luxembourg, le 15 février 2001.

S. Gravé / S. Pirotte / O. Claren

Présidente / Scrutateur / Secrétaire

Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire des alctionnaires tenue le 15 février 2001 à 14.00 heures

N	Désignation des actionnaires	Nombre	Présent	Signature de
		d'actions		l'actionnaire
				ou du
				représentant
1	M. Raoul De Brouwer	1.249	oui	Signature
2	Madame Joëlle Godding	1	oui	Signature
	Total:	1.250		

Luxembourg, le 15 février 2001.

S. Gravé / S. Pirotte / O. Claren

Présidente / Scrutateur / Secrétaire

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 février 2001 a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 d'un montant de LUF 1.030.617,- .

Est mandaté au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale de 2002, Monsieur Basil Sommerfeld, en remplacement de Madame Irmgard Staskiewicz.

Conseil d'Administration

Monsieur Raoul De Brouwer, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Aywaille.

Madame Joëlle Godding, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Aywaille.

Monsieur Basil Sommerfeld, administrateur de sociétés, demeurant à L-Hesperange.

Commissaire

AUDIT TRUST, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg

SITUATION DU CAPITAL

Capital souscrit	1.250.000,- LUF
Capital autorisé	3.000.000,- LUF

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25438/054/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

AGENCY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 32, Randlingen.

R. C. Luxembourg B 55.586.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Pour la société AGENCY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(25439/054/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BEVERAGE INDUSTRIAL PRIVATE LABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.877.

Monsieur Jean-Paul Rosen a donné démission de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société, avec effete au 9 avril 2001.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour BEVERAGE INDUSTRIAL PRIVATE LABEL S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25470/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BULLHOUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.341.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2001.

B. Frèrejean / C. Piccini.

(25479/061/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BULLHOUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.341.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue à Luxembourg

au siège social de la société, le 10 avril 2001 à 14.00 heures

L'Assemblée s'ouvre à 14.00 heures et est présidée par M. Bruno Frèrejean, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Carl Uggla, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne M. Stefan Karlstedt comme secrétaire et M. Mark Hamper comme scrutateur.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistérs sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservées avec le procès-verbal de l'Assemblée. Sur les 427.582,9 actions 32.839,5600 émises, sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 ainsi que du rapport du Réviseur d'entreprises y relatif.
 - 2. Décharge aux administrateurs et du Réviseur d'entreprises.
 - 3. Réélection du Conseil d'Administration.
 - 4. Réélection du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée prend alors connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises relatif aux comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 et examine lesdits comptes annuels.

Après délibération, le Président soumet les résolutions suivantes à l'Assemblée:

1. Les comptes annuels 2000 de BULLHOUND, SICAV, tels que joints au rapport de DELOITTE & TOUCHE, sont approuvés. L'allocation ci-après du résultat de la période clôturée au décembre 2000, est approuvée:

- 2. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 2000.
 - 3. Après délibération, l'Assemblée approuve la réélection du Conseil d'Administration.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est réélu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

- M. Carl Uggla, Président
- M. Per Roman
- M. Christian Lagerling
- M. Robert De Boer
- M. Michael Hughes
- M. Bruno Frèrejean.
- 4. Après délibération, l'Assemblée approuve la réélection de DELOITTE & TOUCHE, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25480/061/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BALANCE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Origer.

R. C. Luxembourg B 24.235.

_

Assemblée Générale du 20 mars 2001

Le 20 mars 2001 l'associée unique Madame Chantal Winckel-Collette a, en sa qualité d'associée unique et représentant la totalité des parts sociales, pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un.
- 2) Madame Chantal Winckel-Collette est nommée gérante unique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

C. Winckel-Collette

500 parts sociales

Signatures

Enregistré à Echternach, le 5 avril 2001, vol. 133, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.M. Miny.

(25462/551/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BARRISTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.108.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mars 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Etienne Gillet de son poste de Commissaire et de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de commissaire la société FIDUPARTNER, 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25467/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BOVET & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregeistrés à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau. - 1.489,08

Signature.

(25475/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BRAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 52.028.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

(25476/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam (Pays-Bas). R. C. Luxembourg B 68.227. Principal établissement: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 68.227.

EXTRAIT

Des résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 24 novembre 2000, il résulte que:

L'assemblée a décidé de nommer (a) ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes de la Société, afin de procéder à l'audition des comptes de la Société pour l'exercice social courant du 1er décembre 1998 au 30 décembre 1999, et de nommer (b) ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice social courant du 31 décembre 1999 au 30 décembre 2000. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se réunira en 2001 afin de statuer sur les comptes annuels de 2000.

L'assemblée a décidé de nommer Madame Line Jaatog Nicolaysen, en tant que gérante de la Société, avec effet au 31 décembre 2000, en remplacement de Monsieur Karl Sanne, gérant démissionnaire de la Société, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25472/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 68.227.

Principal établissement: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

EXTRAIT

Des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 27 décembre 2000, il résulte aue:

L'assemblée a décidé de transférer le lieu du principal établissement de la Société de son adresse actuelle sise 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, vers 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 27 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25473/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 53.020.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège de la société le 21 février 2001 que:

- La démission de Monsieur Emmanuel Famerie a été acceptée.
- ARDEN INVESTMENT LIMITED, avec siège social à Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernesey, lles Anglo-Normandes, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25478/634/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BULL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 34.429.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2001, qu'avec effet immédiat le siège de la société est transféré à Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

La présente communication vaut transfert du siège social à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

Plus rien ne figurait à l'ordre du jour.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

Pour le conseil d'administration

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(25481/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

BUNDY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.629.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

BUNDY HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(25482/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CALIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.181.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

CALIM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Un administrateurs

(25483/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.927.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 mars 2001, que:

- Monsieur Edy Schmit appelé à d'autres fonctions au sein du groupe DELOITTE & TOUCHE TOHMATSU a démissionné de ses fonctions de gérant de la société;
- Messieurs Eric van de Kerkhove, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, et Benoit Schaus, réviseur d'entreprises, demeurant à Vielsalm (Belgique), ont été appelés aux fonctions de gérants de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25517/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CAMI CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Unden.

R. C. Luxembourg B 18.497.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMI CONCEPT S.A.

Deux Administrateurs

Signatures

(25485/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CAPGROW S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.582.

Acte constitutif publié au Mémorial C N° 139 du 18 mai 1987

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 15 novembre 1999

* Le siège social est transféré du

16, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au

400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

- * Monsieur Allan Bougeard, Monsieur Peter Curtis et Monsieur Roger Breadner sont réélus en qualité d'administrateurs de la société.
- * La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch est nommée commissaire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Pour extrait conforme. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25486/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CH-CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 52.320.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CH-CONSULT, S.à r.l.

Signature

(25496/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DICAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 36.049.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 avril 2001 que Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Nicolas Schaeffer jr. sera soumise à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 6 avril 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25522/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CHEMICAL EXPORT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 70.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau. - 4.530,74

Signature.

(25497/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CID, S.à r.l., Consulting - Informatic Service - Domiciliation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.223.

Société constituée suivant acte reçu par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 114 du 28 mars 1994 et enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1994, vol. 804, fol. 93, case 6.

Modifiée suivant acte reçu par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 31 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 3 mai 1996 et enregistré à Diekirch, le 5 février 1996, vol. 590, fol. 84, cases 3 et 5.

La cession de parts sociales du 15 mars 2001, enregistré à Capellen, le 11 avril 2001 au vol. 137, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés:

- 1. Jocelyne Franssen, administrateur de société, demeurant à Ehlange-sur-Mess, 27, rue Principale;
- 2. André Louis, gérant de société, demeurant à Profondeville (Belgique), 14, rive de Meuse, Résidence Les Roches;
- 3. Martial Piazza, administrateur de société, demeurant à Metz (France), 6, rue du Palais.

Lesquels soussignés ont déclaré ce qui suit:

- les parts sociales de la société CID, S.à r.l., ayant son siège social à Mamer, 34, route d'Arlon, se trouvent actuellement répartie scomme suit:

1. Jocelyne Franssen, deux cent cinquante parts sociales	250
2. André Louis, cinquante parts sociales	50
3. Martial Piazza, deux cents parts sociales	200

Par les présentes, Monsieur Martial Piazza déclare céder et transporter les deux cents parts sociales qu'il détient à Monsieur Philippe Wery, demeurant à Maer, 34, route d'Arlon.

Cette cession a lieu pour et moyennant le prix de cent cinquante mille francs (150.000,- LUF), dont bonne et valable quittance.

La société CID, S.à r.l. représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de cette cession ainsi intervenue, le capital de ladite société se trouve réparti comme suit:

1. Jocelyne Franssen, deux cent cinquante parts sociales	250
2. André Louis, cinquante parts sociales	50
3. Philippe Wery, deux cents parts sociales	200

Fait et passé à Mamer, le 15 mars 2001, en autant d'exemplaires que de parties en cause.

M. Piazza / P. Wery

Le cédant / Le cessionnaire

(25499/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CID, S.à r.l., Consulting - Informatic Service - Domiciliation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.223.

Société constituée suivant acte reçu par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 114 du 28 mars 1994 et enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1994, vol. 804, fol. 93, case 6.

Modifiée suivant acte reçu par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 31 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 3 mai 1996 et enregistré à Diekirch, le 5 février 1996, vol. 590, fol. 84, cases 3 et 5.

_

La cession de parts sociales du 31 mars 2001, enregistrée à Capellen, le 11 avril 2001, vol. 137, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés:

- 1. Jocelyne Franssen, administrateur de société, demeurant à Ehlange-sur-Mess, 27, rue Principale;
- 2. André Louis, gérant de société, demeurant à Profondeville (Belgique), 14, rive de Meuse, Résidence Les Roches; Lesquels soussignés ont déclaré ce qui suit:
- les parts sociales de la société CID, S.à r.l., ayant son siège social à Mamer, 34, route d'Arlon, se trouvent actuellement répartie scomme suit:

1. Jocelyne Franssen, deux cent cinquante parts sociales	250
2. André Louis, cinquante parts sociales	50
3. Philippe Wery, deux cents parts sociales	200

Par les présentes, Monsieur André Louis déclare céder et transporter les deux cents parts sociales qu'il détient à Monsieur William Wery, demeurant à Profondeville, 124, rue Léopold Crasset et Madame Jocelyne Franssen, céder et transporter deux cents parts sociales qu'elle détient à Monsieur Philippe Wery, demeurant à Mamer, 34, route d'Arlon.

Ces cessions ont lieu pour et moyennant le prix d'un franc (1,- LUF), dont bonne et valable quittance.

La société CID, S.à r.l. représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de cette cession ainsi intervenue, le capital de ladite société se trouve réparti comme suit:

1. Jocelyne Franssen, cinquante parts sociales	250
2. Philippe Wery, quatre cents parts sociales	400
3. William Wery, cinquante parts sociales	50

Fait et passé à Mamer, le 31 mars 2001, en autant d'exemplaires que de parties en cause.

J. Franssen - A. Louis / P. Wery - W. Wery

Les cédants / Les cessionnaires

(25498/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CLONSAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.986.

Monsieur Jean-Paul Rosen a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 9 avril 2001.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour CLONSAR S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25500/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

SETRILUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.541.

La présente pour information:

- Que le siège social de la société est dénoncé avec effet au 31 mars 2001 à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

C.E.R., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 avril 2001, vol. 144, fol. 30, case 4. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): R. Schaack.

(25503/666/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

COFIPARINTER - COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 55.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 février 2001 à 10.30 heures à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 537,- pour le porter à LUF 1.250.537,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital soical à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) avec effet au 1er janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25501/531/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

MARCELUS MAURICIO SPORTS BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 72.981.

La présente pour information:

- Que le siège social de la société MARCELUS MAURICIO SPORTS BUSINESS, S.à r.l. est dénoncé avec effet au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de l'enregistrement et de la publicatin au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 avril 2001.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 avril 2001, vol. 144, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): R. Schaack.

(25502/666/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DDL, Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 17, rue de l'Usine. R. C. Luxembourg B 79.332.

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DDL, avec siège social à Rumelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.332.

L'assemblée est ouverte à dix heures trente, sous le présidence de Monsieur Jean Woitrin, ingénieur, demeurant à Athus/Belgique,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Biver-Adam, employée privée, demeurant à Aubange/Athus (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Adamy, employé privé, demeurant à Luxembourg. Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- I) Augmentation du capital social d'un montant de deux millions quatre cent soixante-neuf mille euros (2.469.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,-EUR), par l'émission à la valeur nominale de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions nouvelles par KIHN, société anonyme, avec siège social à Rumelange, 17, rue de l'Usine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 10.160,

- et renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.
- 2) Modification afférente de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- «Art. 5. Le capital souscrit est de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées en numéraire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions quatre cent soixante-neuf mille euros (2.469.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), par l'émission à la valeur nominale de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite KIHN, société anonyme, avec siège social à Rumelange, 17, rue de l'Usine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 10.160,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean Woitrin, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire la société SOLUXTRAFER, société anonyme, avec siège social à Rodange, 2-4, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.824, représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean Woitrin, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de deux millions quatre cent soixante-neuf mille euros (2.469.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit est de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées en numéraire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Frai

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à un million cent mille (1.100.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Woitrin, V. Biver-Adam, G. Adamy, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 128S, fol. 98, case 1. - Reçu 995.992 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de dépôt au greffe et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

R. Neuman.

(25511/226/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DDL, Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 17, rue de l'Usine. R. C. Luxembourg B 79.332.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (25512/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

COMPAGNIE DES TROIS COLLINES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 30.546.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mars 2001 à 15.30 heures à Luxembourg

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 599.439,- pour le porter à LUF 15.599.439,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social à EUR 386.700,- (trois cent quatre-vingt-six mille sept cents euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-six mille sept cents euros (EUR 386.700,-) représenté par vingt et un mille (21.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Etienne Gillet par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2000 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25505/531/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CONFIGEST BELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.727.

Société constituée suivant acte reçu par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 524 du 13 novembre 1992 et enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 1992, vol. 795, fol. 86, case 12.

Modifié suivant actes reçus par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 11 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 266 du 4 juin 1993 et enregistré à Diekirch, le 12 mars 1993, vol. 582, fol. 97, case 4, et en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 128 du 22 mars 1995 et enregistré à Diekirch, le 1er décembre 1994, vol. 587, fol. 68, case 11.

Cession de parts sociales au 31 mars 2001

La cession de parts sociales du 31 mars 2001, enregistrée à Capellen, le 11 avril 2001, vol. 137, fol. 25, case 10, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Cession de parts

Les soussignés:

- 1. Jocelyne Franssen, administrateur de société, demeurant à Ehlange-sur-Mess, 27, rue Principale;
- 2. André Louis, gérant de sociétés, demeurant à Profondeville (Belgique), Rive de Meuse, Résidence «Les Roches». Lesquels soussignés ont déclaré ce qui suit:
- les parts sociales de la société CONFIGEST BELUX, S.à r.l., ayant son siège social à Mamer, 34, route d'Arlon, se trouvent actuellement réparties comme suit:

Par les présentes, Monsieur André Louis déclare céder et transporter les dix parts sociales qu'il détient à Monsieur William Wery, demeurant à Profondeville, 124, rue Léopold Crasset et Madame Jocelyne Franssen céder et transporter les quatre-vingt-dix parts sociales qu'elle détient à Monsieur Philippe Wery, demeurant à Mamer, 34, route d'Arlon.

Ces cessions ont lieu pour et moyennant le prix d'un franc (1,- LUF), dont bonne et valable quittance.

La société CONFIGEST BELUX, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de ces cessions ainsi intervenues, le capital de ladite société se trouve réparti comme suit:

1	. Philippe Wery, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2	. William Wery, dix parts sociales	10

Fait et passé à Mamer, le 31 mars 2001, en autant d'exemplaires que de parties en cause.

Les cédants / Les cessionnaires

J. Franssen - A. Louis / P. Wery - W. Wery

Enregistré à Capellen, le 11 avril 2001, vol. 137, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(25506/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CONTAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.771.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2001.

B. Frèrejean / C. Piccini.

(25508/061/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CONTAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 58.771.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires de CONTAPE S.A., tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la Gare, le 3 avril 2001 à 15.30 heures

L'Assemblée s'ouvre à 15.30 heures et est présidée par Monsieur Carl Uggla, Administrateur-Délégué de CONTAPE S.A. («la société»), désigné Président de cette Assemblée.

L'Assemblée désigne Monsieur Bruno Frèrejean, Directeur, comme secrétaire et scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment paraphées, seront conservées avec le Procès- Verbal de l'Assemblée. Sur les 8.500 actions émises, 8.500 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour.

- 1. Prise en compte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la société, tenu à Luxembourg ce même jour à 15.00 heures, en relation avec les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
- 2. Prise en compte du rapport du Commissaire, Monsieur Danilo Linosa, aux actionnaires, en relation avec les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
- 3. Approbation des comptes annuels 2000 de la société, y inclus le bilan au 31 décembre 2000 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000, ainsi que l'annexe y relative.
 - 4. Distribution de dividendes et allocation du résultat de l'exercice.
- 5. Décharge des Administrateurs et du Commissaire quant à leur future responsabilité en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
 - 6. Réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.
 - 7. Réélection du Commissaire pour un nouveau mandat d'un an.
 - 8. Toute autre décision pouvant validement être prise par l'Assemblée.

L'Assemblée prend alors connaissance des décisions du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire en relation avec les comptes annuels 2000.

Après délibération, le Président soumet à l'Assemblée les résolutions suivantes:

- 1. Les comptes annuels 2000 de CONTAPE S.A., tels que joints au rapport du Commissaire, Monsieur Danilo Linosa, sont approuvés.
 - 2. La distribution de dividendes et l'allocation du résultat 2000 repris ci-après sont approuvés:

	EUR
Résultat reporté	- 46.692,50
Perte de l'exercice	- 170.060,44
Résultat net	- 216.752,94
Résultat distribuable	0,00
Dotation à la réserve légale	0,00
Dividendes à distribuer	0,00
Report à nouveau au 1 ^{er} ianvier 2001	- 216.752.94

- 3. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
 - 4. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- Réélection du Conseil d'Administration existant pour un nouveau mandat d'un an, expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2001;
 - A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Monsieur Carl Uggla, Administrateur-Délégué, demeurant à Stadtbredimus

Monsieur Bruno Frèrejean, Directeur-Adjoint, demeurant à Elvange

Monsieur Pierre Delandmeter, Avocat, demeurant à Luxembourg.

- Réélection de Monsieur Danilo Linosa, Senior Manager, demeurant à Bertrange, comme Commissaire, pour un nouveau mandat d'un an, expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2001.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 16.00 heures.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25507/061/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

COOPERATIVES HMC, Société Coopérative.

Siège social: L-8301 Capellen, 82, route d'Arlon.

Le bilan de la société COOPERATIVES HMC au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 avril 2001.

Dr. phil. N. Heintz

Président

(25509/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

HATLEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.277.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 5 mars 2001 au siège social de la société que:

- 1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
- 2) Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal et Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1er mars 2001.
- 3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société HATLEY HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES, établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 6 mars 2001.
- 4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de HAT-LEY HOLDINGS S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.
- 5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l., expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 6 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 551, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25581/803/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

CROQ' CHALET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz. R. C. Luxembourg B 51.638.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2001, vol. 319, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2001.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(25510/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DEVANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.665.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 7 mars 2001

- « . . . En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:
 - 1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR).

Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.859.201,44 (un million huit cent cinquante-neuf mille deux cent un euros et quarante-quatre cents) et le capital autorisé à EUR 12.394.676,24 (douze millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-seize euros et vingt-quatre cents).

- 3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 15.798,56 (quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante-six cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.875.000,-(un million huit cent soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
- 4. Il est décidé d'augmenter le capital autorisé de EUR 12.394.676,24 (douze millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-seize euros et vingt-quatre cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille euros).
- 5. Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et le capital autorisé par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
 - 6. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5. 1**er **alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.875.000,- (un million huit cent soixante-quinze mille euros), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.'
- «4ème alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 12.500.000 (douze millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 500.000 actions (cinq cent mille) d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»
- 7. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente . . . »

Luxembourg, le 7 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2001, vol. 126, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(25520/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DEVANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2001. E. Schroeder.

(25521/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 80.312.

Monsieur Jean-Paul Rosen a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 9 avril 2001.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour DEALINVEST HOLDING S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25513/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DEELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 17.575.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 29 décembre 2000

- « . . . En vertu de cette autorisation, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
- 1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en Deutsch Mark, en euros, de sorte qu'il s'établisse à EUR 33.233,97 (trente-trois mille deux cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix-sept cents).
- 3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 766,03 (sept cent soixante-six euros et trois cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 34.000,- (trente-quatre mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
- 4. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 6,80 (six euros et quatre-vingts cents) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 6,80 (six euros et quatre-vingts cents) chacune.
 - 5. Il est décidé de modifier l'article 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 5. 1 er alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 34.000,- (trente-quuatre mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une vleur nominale de EUR 6,80 (six euros et quatre-vingts cents) chacune.»

Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. . . »

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vo 549, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25514/226/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DEELCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 17.575.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(25515/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

FLOKETTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.520.

Statuts coordonnés au 15 février 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 552, fol. 2, case 10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

(25559/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DEEPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.505.

Monsieur Jean-Paul Rosen a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 9 avril 2001.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour DEEPINVEST S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25516/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.155.

Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(25519/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.155.

Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(25518/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.682.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 2 janvier 2001 au siège social que:

- 1) Le siège social de la société a été transféré du 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société D.V. S.A. et WILSON ASSOCIATES, établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 551, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25529/803/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DOCKERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital souscrit: 500.000,- LUF.

R. C. Luxembourg B 59.996.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation, le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Nous informons les tiers que PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l. n'a aucun mandat avec la société DOCKERS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2001.

Signature.

Euxembourg, le 15 avril 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

s. Le Receveur (signé): J. Muller.

(25524/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DRANE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 60.667.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 8 mars 2001

- « ... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
 - 1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
- 2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital soical s'établit à EUR 396.629,64 (trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf euros et soixante-quatre cents) et le capital autorisé à EUR 4.462.083,45 (quatre millions quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-trois euros et quarante-cinq cents).

Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1^{er} et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- «Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 396.629,64 (trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf euros et soixante-quatre cents), représenté par 16.000 (seize mille) actions sans désignation de valeur nominale.
- «4ème alinéa. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.462.083,45 (quatre millions quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-trois euros et quarante-cinq cents) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»
- 4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.»

Luxembourg, le 8 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 19 mars 2001, vol. 126, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(25525/228/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

DRANE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 60.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2001. E. Schroeder.

(25526/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

IMPRIMERIE DE WILTZ, Société Anonyme.

Siège social: Wiltz, 20, Grand-rue. R. C. Diekirch B 212.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 novembre 2001 à 17.00 heures au siège social à Wiltz, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire.

- 2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000.
- 3. Conversion du capital social et des réserves en euros.
- 4. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Pour pouvoir prendre part à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article vingt-neuf des statuts

Wiltz, le 17 octobre 2001.

I (04723/000/19)

Le Conseil d'Administration.

WEST END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 53.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 novembre 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation du résultat au 31 décembre 2000;
- vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales;
- conversion du capital en euros dans les limites de la loi du 10 décembre 1998;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

I (04725/817/19)

Le Conseil d'Administration.

WAYCOM PLACE S.A., Société Anonyme en liquidation, (anc. SYMBOLE S.A.).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 48.869.

Les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 4 décembre 2001 à 11.00 heures au siège social de la société et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du liquidateur FIDUCIAIRE FIBETRUST.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- 3. Décharge au liquidateur.
- 4. Affectation du résultat de l'exercice 2000.
- 5. Démission de la FIDUCIAIRE FIBETRUST de son poste de liquidateur et nomination d'un nouveau liquidateur.
- 6 Divers

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société.

I (04759/770/19) Le Conseil d'Administration.

SUN ICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 75.013.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au 70, Grand-rue, à Luxembourg, le 26 novembre 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (04760/534/17) Le Conseil d'Administration.

CORIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.658.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2001, l'assemblée n'a pas pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 6 décembre 2001 à 17.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

I (04765/546/19) Le Conseil d'Administration.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 39.977.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au siège social en date du 20 novembre 2001 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2000;
- 2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
- 3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4. Réélection des administrateurs;
- 5. Réélection du Commissaire aux Comptes;
- 6. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
- I (04787/000/18)

BAMBI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 39.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 novembre 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
- 3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- 5. Divers.

I (04789/005/16)

Le Conseil d'Administration.

MYRTILLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 novembre 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- 4. Divers.

I (04791/005/15)

Le Conseil d'Administration.

PASSY FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.965.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 novembre 2001 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
- 3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- 5. Divers.

I (04792/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BILLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.329.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 novembre 2001 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- 4. Divers.

I (04793/005/15)

Le Conseil d'Administration.

AFFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 20.965.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 novembre 2001 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2001,
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

II (04619/795/15)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.507.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 novembre 2001 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000,
- 2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2000,
- 3. Affectation du résultat,
- 4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000,
- 5. Conversion du capital en euro,
- 6. Transfert du siège social,
- 7. Approbation d'une convention de domiciliation,
- 8. Acceptation de la démission de Mademoiselle Maire Gallagher comme administrateur de la société,
- 9. Nomination de Mademoiselle Cindy Reiners comme administrateur de la société,
- 10. Divers.

II (04630/309/20)

Le Conseil d'Administration.

FondsSelector SMR, SICAV, Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 76.964.

Die Aktionäre der FondsSelectot SMR Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 15. November 2001 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
- Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2001 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
- 5. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (04646/755/24) Der Verwaltungsrat.

CREDIM BENELUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.983.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 15 novembre 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

II (04667/534/16) Le Conseil d'Administration.

TIZZANO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.920.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 novembre 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- 4. Divers.

II (04674/005/15)

Le Conseil d'Administration.

CANOE SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 57.217.

Les obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le 14 novembre 2001 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Discussion quant au renouvellement de l'emprunt obligataire convertible.

II (04681/696/12) Le Conseil d'Administration.

HIKE SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg. R. C. Luxembourg B 57.225.

Les obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le 14 novembre 2001 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Discussion quant au renouvellement de l'emprunt obligataire convertible.

II (04682/696/11)

Le Conseil d'Administration.

LIMBO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.231.

Les obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le 14 novembre 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Discussion quant au renouvellement de l'emprunt obligataire convertible.

II (04683/696/11)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT WACAPRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 28.464.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 16 novembre 2001 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04707/755/14) Le Conseil d'Administration.

FAUGYR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, Boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.824.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

de notre société qui se tiendra au siège social en date du 13 novembre 2001 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2000;
- 2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
- 3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4. Réélection des administrateurs;
- 5. Réélection du commissaire aux comptes;
- 6. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

II (04708/000/18)

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 novembre 2001 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. En vertu de la loi du 10 décembre 1998, augmentation de capital de LUF 1.074 par incorporation des résultats reportés
- 2. Conversion du capital souscrit en Euros
- 3. Modification de l'article 5 des statuts
- 4. Transfert du siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- 5. Divers
- II (04722/000/16)

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange